



DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE LENS

CANTON
DE BULLY-LES-MINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU JEUDI 13 FEVRIER 2020

Date de la convocation :

05 Février 2020

Date d'affichage :

05 Février 2020

Nombre de membres :

Afférents au conseil
municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 18

Procuration : 1

L'An deux mil vingt, le treize Février à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent POISSANT, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Mrs Laurent POISSANT, Alain COURAULT, Joël BIGOURD, Mme Monique STORNE, M. Didier COMPARON, Mme Marylène ROBERT, M. Joël OUVRY, Mmes Catherine BECART, Anne-Marie DUHAMEL, Mrs Serge HERMANT, Bruno GUILLEMANT, Bruno LOTHE, Mme Perrine FRUCHART, Mrs Daniel LAIGLE, Philippe DUTKIEWICZ, Jean-Marie MANIEZ, Jean-Pierre COUELLE, Christophe SINGER,

Excusés : M. Bertrand NAGLIK, Mmes Linda MEDJAHDI, Corinne TOURNANT,

Absents : Mmes Nicole LAURENT, Anne NAUDE, Mme Armelle VISEURS, Emmanuelle HEAULME, Mrs Valentin PRUVOT, Christian KASPRZYK, Philippe NEVEU.

Excusée ayant donné procuration : Mme Jasmine BEDENIK procuration à Mme Catherine BECART.

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART.

Objet : **Prime aux couples fêtant leurs noces de mariage**

Lors de la séance du 06 Avril 2016, le Conseil Municipal a défini le montant des primes accordées aux couples fêtant leurs noces de la manière suivante :

- Argent (25 années de mariage) : 45 Euros ;
- Or (50 ans de mariage) : 50 Euros ;
- Diamant (60 ans de mariage) : 65 Euros ;
- Palissandre (65 ans de mariage) : 75 Euros ;
- Platine (70 ans de mariage) : 100 Euros ;
- Albâtre (75 ans de mariage) : 150 Euros ;

À la majorité :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Mention exécutoire : oui

La célébration des anniversaires de mariage est une tradition. Elle est l'occasion de réunions de famille d'une cérémonie de renouvellement de vœux.

De plus en plus de familles souhaitent fêter leurs noces de mariage pour des anniversaires non prévus dans la délibération du 06 Avril 2016 : 30 ans, 40 ans, etc...

Monsieur le Maire propose donc de modifier la liste et le montant de la prime qui pourrait être allouée aux couples et propose la répartition suivante :

- 25 ans, 30 ans, 40 ans de mariage : 45 Euros ;
- 50 ans de mariage : 50 Euros ;
- 60 ans de mariage : 65 Euros ;
- 65 ans de mariage : 75 Euros ;
- 70 ans de mariage : 100 Euros ;
- 75 ans de mariage : 150 Euros ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Emet un avis favorable à la proposition de M. le Maire de modifier la liste et fixe le montant de la prime accordées aux couples fêtant leurs noces de mariage de la façon suivante :

- 25 ans, 30 ans, 40 ans de mariage : 45 Euros ;
- 50 ans de mariage : 50 Euros ;
- 60 ans de mariage : 65 Euros ;
- 65 ans de mariage : 75 Euros ;
- 70 ans de mariage : 100 Euros ;
- 75 ans de mariage : 150 Euros ;

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent POISSANT,

